



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 8 octobre 2026

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du mardi 6 octobre 2026

Présidence : Roberto Mulone

Préavis n°02-2026 – Arrêté d'imposition 2027

Le Conseil communal de Borex

vu le préavis municipal n°02-2026 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 ;
ouï le rapport de la commission des Finances ;
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide : d'approuver le préavis municipal n°02-2026 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 avec l'amendement suivant :

1. Maintenir pour l'arrêté d'imposition 2027 le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers à 57% de l'impôt cantonal de base ;
2. Maintenir les autres articles de l'Arrêté d'imposition 2027 au même taux que ceux de l'année 2026 ;
3. Modifier le document « Arrêté d'imposition 2027 » pour correspondre aux décisions ci-dessus ;
4. Transmettre l'Arrêté d'imposition 2027 ainsi modifié aux Services de l'État concernés, pour ratification.

Résultat du vote :

Vote pour l'amendement concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 :

Nombre de voix : 23 voix pour, 7 contre et 3 abstentions

Vote pour le préavis n°02-2026 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 avec amendement :

Nombre de voix : 23 voix pour, 6 contre et 4 abstentions

Ainsi délibéré par le Conseil communal de Borex, dans sa séance du mardi 6 octobre 2026.

Le Président

Roberto Mulone



La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché au pilier public du 9 au 18 octobre 2026